

# ACCOMPAGNEMENT PAR LE LOGEMENT EN DRÔME-ARDÈCHE



Association de loi 1901, ALDA héberge des familles en grande précarité. Elle les accompagne vers l'autonomie et l'exercice de leurs droits et devoirs. L'association regroupe des personnes, des collectifs et des associations de Drôme et d'Ardèche engagés pour le droit au logement des personnes à la rue ou en grande précarité. ALDA se mobilise pour une action solidaire et citoyenne et sollicite des partenariats avec les collectivités territoriales et les administrations de l'Etat.

## LETTRE D'INFORMATION N°8/ FEVRIER 2019



### LE MOT DU PRESIDENT

Nous souhaitons chaleureusement à tous une très bonne année 2019, avec santé et bonheur.

Grace à vous, notre association a pu aider et loger, depuis sa création en juillet 2013, trente familles. L'une a été perdue de vue, une autre est retournée en Arménie, et sur les vingt-sept familles de migrants précaires, onze ont eu une autorisation de séjour au bout de plusieurs années de présence en France. Leur intégration se passe bien et les adultes, par leur travail, contribuent à la richesse de notre pays. Nous espérons et agissons pour que les autres finissent par régulariser leur situation, car nous ne pourrons les loger indéfiniment.

Une nouvelle forme de pauvreté se constitue avec les familles de déboutés du droit d'asile qui, pour la plupart, restent en France, ou naviguent d'un pays de l'Union Européenne à l'autre, toujours dans la précarité.

Votre engagement avec nous, vos dons permettent à certaines d'entre elles d'avoir un toit, une stabilité. Les enfants sont scolarisés, avec souvent de très bons résultats. Nous ne pouvons trouver une solution pour tous ceux qui nous sollicitent, malgré leurs grandes difficultés. Nous observons cependant la générosité de notre société, des particuliers, des associations hébergeant elles aussi ces migrants précaires. Ceci est un signe positif, porteur d'espoir pour un monde plus juste et solidaire.

Merci de continuer à nous aider dans la durée, car le phénomène migratoire n'est pas prêt de cesser. Nous souhaitons que la paix et la justice règnent dans notre pays et dans les pays d'où viennent les personnes que nous accueillons.

**Luc GABRIELLE**



## LE PACTE DE MARRAKECH :

**Un texte bien modeste,  
ni révolutionnaire,  
ni contraignant .**

La presse et les médias se sont largement fait échos du texte appelé « Le Pacte de Marrakech ». Celui-ci intitulé « **Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières** » a été approuvé lors d'une conférence intergouvernementale de 160 pays à Marrakech les 10 et 11 décembre 2018.

Il est formellement adopté le 19 décembre 2018 par l'Assemblée Générale des Nations unies. Le président de la République Française signe ce pacte. C'est un texte international émanant des pays membres de l'ONU.

Il énonce **23 propositions pour aider les pays signataires** en facilitant la gestion des migrations de population entre les pays d'origine, ceux de transit et ceux de destination. Il s'attaque également au trafic d'êtres humains. Il voudrait permettre, entre autres, de mieux connaître les flux, de lutter contre les « facteurs négatifs et les problèmes structurels » qui poussent les individus à quitter leur pays, de rendre plus accessibles les filières légales de migration en munissant les migrants de preuve d'identité légale, de rendre les périles migratoires moins dangereux, d'assurer aux migrants arrivés dans un pays des services de base, les moyens de s'intégrer, la reconnaissance de leurs qualifications et l'élimination de toutes les discriminations, de permettre aux migrants de contribuer au développement de leur pays d'origine.

Mais c'est uniquement un accord moral que prend l'État français au niveau international car **le texte ne constraint pas juridiquement son action**. Concrètement, les pays signataires s'engagent sur des principes et des objectifs, mais ne seront pas sanctionnés s'ils ne les respectent pas. Ce pacte met donc en avant le principe de la souveraineté des Etats.

Contrairement aux fausses nouvelles diffusées, **à aucun moment le texte n'oblige un pays à ouvrir ses frontières ni à créer un droit opposable à l'immigration**. Il ne crée pas non plus une « censure de la presse » puisqu'il invite à « promouvoir une information indépendante, objective et de qualité » et à « cesser de subventionner les médias qui propagent systématiquement l'intolérance, la xénophobie, le racisme et les autres formes de discrimination envers les migrants ». Il appelle également à faciliter l'accès des migrants à un travail décent.

Jean Pierre DESPEISSE



## RECONNAISSANCE REPUBLICAINE POUR UN JEUNE MIGRANT PRECAIRE !!!

Nous sommes une famille albanaise, présente en France depuis 2012, avec nos deux enfants et un cousin dont nous avons la tutelle. Ceux-ci sont tous scolarisés en fin de primaire et au lycée.

Malgré les importantes difficultés à faire reconnaître notre volonté d'intégration en France pour y vivre et travailler, en attente de régularisation, nous avons été très fiers d'apprendre début juillet 2018 que notre fils, scolarisé en 3ème de collège, allait recevoir une « reconnaissance républicaine ». La principale du collège nous a téléphoné pour nous en faire part. Sollicité par le préfet de l'Ardèche, le collège, comme chaque collège du département, devait désigner un élève méritant de 3ème. La principale nous a dit que pour elle et l'ensemble des professeurs c'était notre fils qui avait été choisi sans discussion. Il y avait trois raisons : son apprentissage efficace et sérieux du français, son parcours scolaire réussi au long des trois années passées dans le collège et son implication dans la vie de l'établissement puisque délégué des élèves de sa classe et ensuite délégué des élèves du collège au Conseil d'Administration. Il était partie prenante dans de nombreux projets et participait aussi à l'équipe UNSS de rugby avec laquelle il a été champion.

Le 9 juillet 2018 nous l'avons donc accompagné à la sous-préfecture pour recevoir des mains du sous-préfet et de l'inspecteur d'académie sa distinction inattendue.

D. M.

### LE MOT DE LA TRESORIERE

L'année 2018 marque la stabilité de la trésorerie pour ALDA. **De plus en plus de dons sont réguliers** par virement mensuels, ce qui facilite grandement le travail de la trésorière - vraiment **merci**.



L'année 2018 marque aussi la **reconnaissance** de notre association par des **Fondations** de notoriété nationale. Ainsi notre projet a été retenu et soutenu par la Fondation Abbé Pierre logement et par une Fondation privée sous l'égide de la Fondation de France, qui se sont engagées à nos côtés pour 2 ou 3 ans. Cette reconnaissance **valorise notre engagement et le votre à nos côtés**.

Merci à Benoît qui a su présenter et argumenter l'action d'ALDA dans de fastidieux dossiers.

Sophie Lecornu



## RETOUR SUR LE CABARET DES TALENTS

Les 26 et 27 janvier à Montélier, le Cabaret des Talents a présenté sa 7ème et dernière édition. Un spectacle très réussi qui a rassemblé un très nombreux public enthousiaste.

Pour la première fois, ALDA était partenaire. Vingt bénévoles ont participé à son organisation dont trois mamans hébergées par ALDA qui ont confectionné le samedi un délicieux repas albanais pour toute l'équipe.

Eric, le Président du Cabaret, parlait ainsi dimanche à l'issue du spectacle : « Je suis ravi et émerveillé de la fusion forte que nous avons pu construire avec les associations partenaires. Au-delà de toute attente, chapeau bas à nos partenaires bien aimés. On peut vraiment dire que la famille Cabaret s'est encore agrandie ».

Nous sommes heureux d'avoir participé et disons un grand merci pour la qualité du spectacle, la solidarité, et la convivialité de cette aventure humaine.

Françoise Henry

Retrouvez plusieurs fois dans l'année notre lettre d'information. Si vous souhaitez la recevoir par courriel ou vous désabonner, contactez-nous.

### **Nous contacter :**

Accompagnement par le Logement  
en Drôme-Ardèche (ALDA)  
2 rue des Etables 26000 Valence  
[alda.association@gmail.com](mailto:alda.association@gmail.com)  
07 81 37 89 56

### **Pour adhérer (15€) ou faire un don :**

Par carte bancaire: en ligne sur le site Hello Asso  
Par chèque à l'ordre d'ALDA ou espèces : voir adresse postale  
Par virement bancaire : RIB ci-dessous  
BIC: CEPAFRPP426  
IBAN: FR76 1426 5006 0008 0011 3745 139

**Pour consulter nos actualités : [www.facebook.com/ALDA2607](https://www.facebook.com/ALDA2607)**